



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 34/2024 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE A L'APPEL D'OFFRES POUR LE LOTISSEMENT LES SABLINES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises et un avis de marché a été lancé le 5 juillet 2024, pour le MAPA « TRAVAUX VIABILISATION LOTISSEMENT LES SABLINES ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 2 août 2024 à 12h00.

5 entreprises ont répondu selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (01-P)	60%
2-Valeur Technique (02-VT)	40%

Conformément aux dispositions de la délibération portant délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire, Madame le Maire, assisté de ses services et du maître d'œuvre HORIZON VRD, a effectué l'analyse des plis le 7 août 2024.



CANDIDATS	Critère 01 (P)	Critère 02 (VT)	TOTAL	CLASSEMENT
BS VOIRIE	48,23	33,20	81,43	1
MINETTO	45,88	34,80	80,68	2
URBAVAR	40,49	31,20	71,69	3
HORIZON BTP	60,00	2,40	62,40	4
FORCE BATIMENT	23,90	26,80	50,70	5

L'entrée en négociation s'est faite avec les 2 entreprises les mieux placées selon les préconisations du maître d'œuvre HORIZON VRD le 16 août 2024.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation ainsi que les offres reçues suite à l'entrée en négociation, Madame le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante :

MINETTO (Siège)
6 Allée des Tilleuls
04200 SISTERON
Tel : 04 92 61 10 52
Mail : sisteron@minetto.fr
SIRET : 007 350 200 000049

Pour un montant* de :

Dénomination de l'entreprise	MINETTO
Total H.T.	93 999,00 €
T.V.A. 20 %	18 799,80 €
Total T.T.C.	112 798,80 €
Total par rapport à l'estimation H.T.	- 5 921,00 € -5,9%

*Proposition réactualisable au moment des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

RETIENT la proposition faite par Madame Le Maire
DECIDE d'attribuer le marché à MINETTO pour un montant de 93 999 €HT soit 112 798.80 €TTC
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

